

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16/12/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 16 DECEMBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2010, le quorum étant atteint, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de M. Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers,

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER (à partir de la question n°311), HAFIDI (à partir de la question N°321), Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO (à partir de la question N°310), MM. GARNIER, LOGRE, Mme KHELAF, M. MAIZA, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme MOHAMED, MM. MALEME, KETFI, OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA (à partir de la question N°317), BEAUDET, KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mmes KARMAN-SUCH, GRARE, Mme DESCAMPS, Conseillers Municipaux,

Excusés :

Mme AHMED
Mme HAMMACHE
Mme FOURNIER
Mme MADI
Mme KOUAME

Représentés par :

M. SALVATOR
Mme YONNET
M. MONINO
Mme KHELAF
M. LOGRE

Excusés :

Mme LATOUR
M. RUER
M. KAMALA
M. PAUPERT

Représentés par :

M. KARMAN
Mme KARMAN
M. BEAUDET
Mme DESCAMPS

Absents: Mmes THEURIER-AZZOUZ, LOURENCO, CHIBAH, MM. AUGY, MENIA, Mme LENOURY

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation des procès-verbaux des séances des 16 novembre et 25 novembre 2010.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

APPROUVE les procès-verbaux des séances du 16 novembre et du 25 novembre 2010.

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Budget annexe du SSIDPAAH - Décision Modificative n°1 (exercice 2010)**

A l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe du SSIDPAAH, pour l'exercice 2010, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération et équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation : 10 665 €

Recettes d'exploitation : 10 665 €

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux, dans l'attente du vote du budget primitif 2011**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE le Maire à verser, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, les acomptes suivants aux associations, établissements publics et syndicats intercommunaux ci-dessous, sur leur subvention au titre de l'exercice 2011 :

Association Accordéon Club d'Aubervilliers	306	6574	33	ACCORDEO	4 000
Association Aubervacances-Loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	483 394
Bourse du Travail	306	6574	90	BOURSE	21 000
Caisse des Ecoles	400	657361	423	CAISECOL	203 000
Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	48 906
C.C.A.S	500	657362	520	CCAS	319 000
Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	200 000
CMA Cyclisme	400	6574	40	CMACYCLE	26 750
CMA Escrime	400	6574	40	CMAESCRI	24 600
CMA Football	400	6574	40	CMAFOOT	70 000
Club Municipal d'Aubervilliers Omnisports	400	6574	40	CMAOMNI	132 000
Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	40	ASJA	22 500

Indans's Cité	401	6574	40	INDANSCI	7 500
Association "comité des oeuvres sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers"	602	6574	020	COS	134 233
Conservatoire à rayonnement régional	705	6554	311	CNR	600 000
Les Laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	20 000
Cinéma Le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	60 467
Association les Seniors d'Aubervilliers	500	6574	61	OFFRETRA	46 666
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	820 133
Festival villes des Musiques du monde	705	6574	33	VDMD	55 350
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	245 624
ZINGARO	705	6574	313	ZINGARO	18 345

QUESTION N° 311 - RAPPORTEUR Jacques Salvator
OBJET : Création des opérations relatives à l'investissement

A l'unanimité.

APPROUVE la création des opérations d'équipement suivantes à compter du 1^{er} janvier 2011 :

N° opération	Libellé opération
050	Travaux d'entretien des bâtiments
060	Sécurisation des bâtiments
061	Ecoles – Résorption amiante et plomb
062	Programme accessibilité handicapés
063	METP Centre nautique
064	Contrat d'exploitation du chauffage
070	Parc informatique
071	Parc de véhicules
072	Mobilier et matériel de bureau des services
073	Matériel technique et outillage

074	Matériel et mobilier scolaires
075	Matériel du Centre municipal de Santé
080	Réserves foncières
081	Portage foncier
082	Révision des documents d'urbanisme
090	Subventions d'équipement versées à l'OPH
091	Participations financières aux opérations d'aménagement
092	Subventions pour surcharges foncières
093	Autres subventions d'équipement

106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus
107	Club House Paul Bert
108	Crèche République (personnel communal)
109	Maison de l'autonomie

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR Jacques Salvator

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2011

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2011 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Dépenses hors opérations d'équipement

Chapitre	Libellé chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	70 000 €
21	Immobilisations corporelles	100 000 €
23	Immobilisations en cours	100 000 €
27	Autres Immobilisations financières	235 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	200 000 €

Dépenses relatives aux opérations d'équipement

N° opération	Libellé opération	Montant autorisé
050	Travaux d'entretien des bâtiments	300 000 €
060	Sécurisation des bâtiments	100 000 €
061	Ecoles – Résorption amiante et plomb	50 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	100 000 €
063	METP Centre nautique	100 000 €
064	Contrat d'exploitation du chauffage	0 €
070	Parc informatique	80 000 €
071	Parc de véhicules	50 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	30 000 €
073	Matériel technique et outillage	60 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires	30 000 €
075	Matériel du Centre municipal de Santé	10 000 €
080	Réserves foncières	150 000 €
081	Portage foncier	300 000 €
082	Révision des documents d'urbanisme	20 000 €
090	Subventions d'équipement versées à l'OPH	0 €
091	Participations financières aux opérations d'aménagement	0 €
092	Subventions pour surcharges foncières	0 €
093	Autres subventions d'équipement	0 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	400 000 €
107	Club House Paul Bert	40 000 €
108	Crèche République (personnel communal)	400 000 €
109	Maison de l'autonomie	100 000 €

CONFIRME que les dépenses relatives au Conservatoire à rayonnement régional et au Groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia Landy pourront être liquidées et mandatées dans le limite des crédits de paiement 2011 prévus dans les délibérations portant création des autorisations de programme, à savoir :

N° opération	Libellé opération	Crédits de paiement 2011
101	Groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia Landy	6 349 000 €
102	Conservatoire à rayonnement régional	9 381 802 €

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers" (CICA) - Année 2011

A l'unanimité.

APPROUVE la convention entre la Commune et l'association «Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers» (CICA).

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la Commune, tel que celle-ci figure en annexe de la présente délibération, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire pour l'association" Carrefour de l'Information et de la Communication à Aubervilliers (CICA)-année 2010

A l'unanimité.

ACCORDE une subvention complémentaire au CICA d'un montant de 35 000 €.

QUESTION N° 315 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Subvention exceptionnelle de 500 € à l'association "Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement -Terre solidaire" en hommage à Claire VILLIERS, ancienne Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, décédée le 3 décembre 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association *Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre Solidaire*.

QUESTION N° 316 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Pour un droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour tous.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

ADOpte le vœu du conseil Municipal pour un droit vote et d'éligibilité aux électeurs locales pour tous, tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération.

Les élu(e)s du Conseil municipal d'Aubervilliers soutiennent l'initiative de la votation citoyenne à Aubervilliers organisée au printemps 2011 pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité pour tous aux élections locales.

Le suffrage universel existe depuis 1848, mais son universalité n'est pas encore complète. Les femmes ont attendu 1945. Les résidents de l'Union européenne ont attendu 1997 pour pouvoir

participer aux élections municipales et européennes. Depuis la majorité des pays de l'Union européenne ont d'ailleurs adopté des législations plus favorables que la France.

Nos voisins, nos amis, résidents étrangers non communautaires acquittent impôts et cotisations sociales depuis leur arrivée, participent à la vie associative, citoyenne, syndicale, mais sont mis à l'écart de la République aux élections locales.

Une proposition de loi à l'Assemblée a été adoptée en mai 2000 en faveur de ce droit de vote. Elle n'a pu voir le jour en raison de l'hostilité du Sénat. Le Président de la République avait signalé être favorable à titre personnel à cette proposition en 2007. Enfin l'opinion publique a évolué puisque 55% des français se disent désormais favorables à cette proposition de bon sens.

En attendant que ce droit de vote des résidents étrangers aux élections locales soit instauré, les élu(e)s du Conseil municipal d'Aubervilliers ont mis en place un « Conseil Consultatif pour la Citoyenneté des Etrangers ». Mais nous voulons aller plus loin.

Nous réaffirmons par ce vœu notre volonté de voir la citoyenneté évoluer et intégrer la notion de résidence et nous demandons qu'enfin le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales soit reconnu pour tous.

Les élu(e)s du Conseil municipal d'Aubervilliers appellent à soutenir et à participer à la campagne citoyenne qui va se dérouler sur notre commune pour la tenue d'une nouvelle votation citoyenne afin de montrer l'adhésion des albertivillariennes et des albertivillariens à ce progrès démocratique indispensable à notre République.

QUESTION N° 317 -1- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Mosaïque : Demande de subvention à la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Saint-Denis - année 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à percevoir de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Saint-Denis une subvention de 35000 Euros pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque en 2010.

AUTORISE le Maire à signer la convention y afférant.

QUESTION N° 317 -2- RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Mosaïque : Demande de subvention au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis - année 2010.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à percevoir du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis une subvention de 23.000 Euros pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Mosaïque en 2010

QUESTION N° 318 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: approbation de recrutement d'un médecin spécialisé en gynécologie

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin gynécologue à compter du 1^{er} janvier 2011 pour 15 h hebdomadaires.

AUTORISE : en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

DIT que la rémunération de ce médecin gynécologue sera calculée sur la base de 77.54 € par vacation de 2 heures.

QUESTION N° 319 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : recrutement des agents pour le recensement 2011 et fixation de leur indemnité

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter 16 agents recenseurs, 3 agents contrôleurs, 2 interprètes pour effectuer les opérations de collecte de recensement rénové de la population du 5 janvier au 4 mars 2011.

APPROUVE le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté dans les logements : 1.84 €
- feuille de logement collectée dans la commune : 1.30 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune : 1.08 €
- fiche de logement non enquêté ou d'adresse non enquêtée : 1.62 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée : 45.45 €
- imprimé enquête (famille et logements) : 1.52 €
- bulletin individuel collecté auprès des sans domicile fixe et habitations mobiles : 2.16 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés récupérés par chaque agent.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut, tout agent confondu est fixé à 2300 €

APPROUVE le recours à deux interprètes en chinois et en bengali rémunérés sur une base horaire brute de 12€.

APPROUVE l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1136 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement

QUESTION N° 320 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET - Benoît LOGRE

OBJET : Approbation du projet d'implantation d'habitations légères - partenariat avec "les bâtisseurs d'Emmaüs" -

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à adresser à l'attention de l'association « Les Bâtisseurs d'Emmaüs » de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Habitats Solidaires », une lettre d'intention – sous réserve de la présentation du projet détaillé devant le Conseil municipal – concernant la participation de la Commune au projet porté par ces deux organismes, et portant sur la construction de deux logements de 63m² chacun sur un terrain communal, la participation de la Ville devant prendre les formes suivantes :

- entrée au capital de la SCIC à hauteur de 71 000 €;
- octroi par la Ville d'une garantie d'emprunt à titre gratuit à la SCIC, pour un prêt contracté au titre du projet susvisé, et limité au besoin de financement, le montant de ce prêt étant éventuellement réduit du montant des soutiens financiers que la SCIC pourrait obtenir au titre du projet, auprès de l'Etat et de la Région Ile-de-France ;
- prise à bail des deux habitations faisant l'objet du projet une fois leur réception effectuée par la SCIC, toutes réserves levées, en vue de permettre l'installation de familles en démarche d'insertion par le logement.

QUESTION N° 321 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011-2014. Abrogation de la délibération n°116 du 23 juin 2010, approbation du nouveau marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°116 du 23 juin 2010,

APPROUVE le nouveau projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien technique des installations, de dépannage et d'interventions des alarmes incendie pour les années 2011-2014, passé sur appel d'offres européen pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2014 et ce marché est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations d'installation et de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

- Seuil minimum : 16 722,41 € HT
- Seuil maximum : 83 612,04 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2010, le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse, à savoir : la Société V.A.E.

QUESTION N° 322 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011-2013. Abrogation de la délibération n° 117 du 23 juin 2010, approbation du nouveau marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°117 du 23 juin 2010,

APPROUVE le nouveau projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien et de maintenance des ascenseurs et monte-charge pour les années 2011-2013, passé sur appel d'offres européen pour une durée d'un renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2013 et ce marché est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

- Montant minimum : 10 000,00 euros HT ;
- Montant maximum : 70 000,00 euros HT.

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2010, le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : la Société OTIS.

QUESTION N° 323 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et interventions pour les années 2011-2014. Abrogation de la délibération n° 118 du 23 juin 2010, approbation du nouveau marché et autorisation de signature

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°118 du 23 juin 2010,

APPROUVE le nouveau projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'exploitation des informations d'alarme par télésurveillance, d'entretien technique des installations, dépannages et d'interventions pour les années 2011-2014, passé sur appel d'offres européen pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2014 et ce marché est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations d'exploitation et de maintenance préventive, et une partie à prix unitaires pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

- Seuil minimum : 16 722,41 € HT
- Seuil maximum : 58 528,43 € HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2010, le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : la société V.A.E.

QUESTION N° 324 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2011-2013. Abrogation de la délibération n° 119 du 23 juin 2010, approbation du nouveau marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°119 du 23 juin 2010,

APPROUVE le nouveau projet de marché à bons de commande, relatif au marché d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour les années 2011-2013, passé sur appel d'offres européen pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum pouvant ainsi couvrir les années 2011 à 2013 et ce marché est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaires pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières prestations feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics :

- Montant minimum : 5 000,00 euros HT ;
- Montant maximum : 75 000,00 euros HT

AUTORISE, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 8 décembre 2010, le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir : la société SOMESCA.

QUESTION N° 325 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine.

A l'unanimité.

APPROUVE la délibération du Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la Commune de Brou-sur-Chantereine.

QUESTION N° 326 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux relatifs au réaménagement et à la reconstruction de la cour latérale de l'école Gérard Philipe et à la réfection de la cour Firmin Gémier. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de l'opération portant sur les travaux relatifs au réaménagement et à la reconstruction de la cour latérale de l'école Gérard Philipe et à la réfection de la cour Firmin Gémier.

APPROUVE le bilan global prévisionnel des travaux estimé à 260 000 € TTC.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée travaux en vue de passer un marché global, ne comportant ni lot, ni tranche.

AUTORISE le maire à signer le marché en fin de procédure.

QUESTION N° 327 - RAPPORTEUR Jean François MONINO-Evelyne YONNET

OBJET : Etude prospective sur le positionnement du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers. Avenant n°1 de prolongation au marché passé avec le cabinet CEKOIA.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 relatif au marché concernant la réalisation d'une étude prospective sur le positionnement du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers, passé avec la société CEKOIA Conseil.

Cet avenant ayant pour effet de prolonger la durée du contrat de trois mois sans incidence financière sur le montant initial du marché.

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 328 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Fourniture de consommables informatiques pour l'année 2011. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la fourniture de consommables informatiques pour l'année 2011. Le marché est global (ne comportant ni tranche, ni lot) à bon de commande pour une durée d'un an et comporte les seuils annuels suivants :

• Seuil minimum : 75 000 € TTC

• Seuil maximum : 200 000 € TTC

QUESTION N° 329 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : la sécurisation (gardiennage et surveillance) de bâtiments et de l'ensemble des manifestations organisées et/ou soutenues par la ville, Approbation du projet d'avenant N°1 avec la société ALTAIR

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 concernant le marché relatif aux prestations de gardiennage pour les années 2009-2010, passé avec la société ALTAIR Sécurité.

Cet avenant ayant pour effet de prolonger le contrat initial du 31 décembre 2010 au 28 février 2011 et d'augmenter le seuil maximum du marché de 80 000 € TTC à 90 000 € TTC (faisant ressortir une plus value de 10 000 € TTC soit + 125 %).

AUTORISE le maire, à le signer.

QUESTION N° 330 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Fourniture d'articles de bureau, d'enveloppes et de calendriers et agendas destinés aux services municipaux, pour les années 2011 à 2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la fourniture d'articles de bureau, d'enveloppes vierges et imprimées, de calendriers et agendas, destinés aux services municipaux 2011- 2013, comportant l'allotissement et les seuils annuels (euros H.T) suivants :

- lot n°1 : fournitures de bureau et petit matériel,

Seuil minimum : 55 000

Seuil maximum : 130 000

- lot n°2 : enveloppes vierges et imprimées,

Seuil minimum : 15 000

Seuil maximum : 60 000

- lot n°3 : agendas et calendriers,

Seuil minimum : 5 000

Seuil maximum : 10 000

- lot n°4 : petites fournitures de bureau réservées aux entreprises adaptées.

Seuil minimum : 1 500

Seuil maximum : 4 500

AUTORISE le maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira en fin de procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 331 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 54 à 58 rue Schaeffer et 8-10 et 16-20-22 rue Crèvecoeur à Aubervilliers - parcelles cadastrées I n° 81-82-83-85 (lot 1)-87-90-96-142-143-144-146 et 154 appartenant à la commune : déclassement du domaine public communal.

A l'unanimité.

DECIDE du déclassement du domaine public communal de « l'Espace Rencontres » situé 54 à 58 rue Schaeffer et 8-10 et 16-20-22 rue Crèvecoeur à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées I n° 81-82-83-85 (lot 1)-87-90-96-142-143-144-146 et 154.

DIT que « l'Espace Rencontres » est classé dans le domaine privé de la commune d'Aubervilliers avant sa cession à la Société SPIRIT ou toute société qui s'y substituerait.

CONFIRME en tant que de besoin la vente des biens situés 54 à 58 rue Schaeffer et 8-10 et 16-20-22 rue Crèvecoeur à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées I n° 81-82-83-85 (lot 1)-87-90-96-142-143-144-146 et 154 à la Société SPIRIT ou toute société qui s'y substituerait.

AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à cette transaction aux charges et conditions contenues dans la promesse de vente.

QUESTION N° 332 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

QUESTION N° 333 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Complément de subvention de fonctionnement accordé au Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel (CAPA).

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire au Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers Camille Claudel pour un montant de 2 500 euros.

QUESTION N° 334 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature d'avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer les avenants n° 3 aux conventions d'objectifs triennales prorogant de 6 mois supplémentaires à compter du 01 janvier 2011 avec les associations et structures suivantes :

- le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers
- le Cinéma le Studio
- le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA)
- le Théâtre Equestre Zingaro
- les Laboratoires d'Aubervilliers
- le Festival de films « pour éveiller les regards »

QUESTION N° 335 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature de la convention 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Villes des Musiques du Monde.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec l'association Villes des Musiques du Monde.

QUESTION N° 336 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Conventions d'objectifs et de financement sur la prestation de service unique "établissements d'accueil de jeunes enfants 0-4 ans" pour l'ensemble des structures de la Commune

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, relative à la prestation de service unique "établissements d'accueil de jeunes enfants 0-4 ans" pour l'ensemble des structures de la Commune.

AUTORISE le Maire à signer ce projet au nom de la Commune, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération

QUESTION N° 337 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Dénomination de l'espace dédié à la Jeunesse situé à l'intérieur du Centre Roser du quartier du Landy

A l'unanimité.

DECIDE : de nommer l'espace dédié à la jeunesse Serge CHRISTOUX.

QUESTION N° 338 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Avenant à la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association le Réseau (Réseau National des Entreprises au service de l'Egalité des Chances dans l'Education)

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'association le Réseau (Réseau National des Entreprises au service de l'Egalité des Chances dans l'Education).

QUESTION N° 339 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et le CM Aubervilliers Escrime- Année 2011

A l'unanimité.

APPROUVE la convention entre la Commune et le CM Aubervilliers Escrime pour l'année 2011.

AUTORISE le Maire à signer la convention au nom de la Commune, tel que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 340 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Souscription des contrats d'assurance de la Ville pour les années 2011-2014 – Approbation des marchés et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la à la souscription des contrats d'assurance de la Ville, pour les années 2011-2014, passé pour une durée globale maximale de quatre (4) ans et comportant l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Dommages aux biens
- Lot n°2 : Responsabilité civile
- Lot n°3 : Véhicules à moteur
- Lot n°4 : Risques statutaires
- Lot n°5 : Protection juridique

AUTORISE le maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2010, à signer les marchés subséquents avec les compagnies ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Lot n°1 : SMACL : 56 432,71€ TTC

Lot n°2 : SMACL : 43 097,69€ TTC

Lot n°3 : SMACL : 73 054,88€ TTC

Lot n°4 : ASTER/AREAS : 502 342,31€ TTC

Lot n°5 : ASTER/JURIDICA : 2 583€ TTC

APROUVE l'adhésion à la mutuelle de la SMACL au titre des lots 1,2 et 3, pour un montant total de 177€ pour la durée du marché.

QUESTION N° 341 - RAPPORTEUR Christine RATZEL

OBJET : Subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde, pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement »

A l'unanimité.

ATTRIBUE :

- 1000 € (mille euros) à la Mission Itinérante Médicale d'Afrique
 - 1000 € (mille euros) à l'Union Bassadzinoise en France
 - 1000 € (mille euros) à l'Association solidarité et développement de Tambacara en France
 - 1000 € (mille euros) à Unis pour Teichibi
 - 500 € (cinq cents euros) au Centre de Santé Communautaire pour l'Union de Confiance des ressortissants de Sélifély et Kalinioro (CSCOM)
 - 500 € (cinq cents euros) à Banakro Agriculture au Mali
-

QUESTION N° 342 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Avenant à la convention entre le Département et la Commune d'Aubervilliers relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention 2009, relative au financement et au suivi de l'activité du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers,

DIT que l'avenant modifie l'article 4 de la convention 2009.

DIT que l'avenant prolonge la durée de la convention pour un an soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

QUESTION N° 343 - RAPPORTEUR Véronique HAMMACHE

OBJET : Avenant n°3 à la convention d'objectifs triennale entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Seniors d'Aubervilliers"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3 prorogeant pour une durée d'un an la convention d'objectifs triennale signée entre la Commune d'Aubervilliers et l'association «Seniors d'Aubervilliers» le 16 décembre 2005.

DIT que l'avenant porte sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

QUESTION N° 344 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Communication du rapport d'activité du SIRESCO - Année 2009

A l'unanimité.

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du SIRESCO pour l'année 2009

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 22H39